

## **Rapport du Président**

Séance publique du  
lundi 15 février 2021  
N° CD-2021-3-8-5

### **8<sup>ème</sup> Commission**

Commission de l'efficacité financière et de la performance administrative

### **Service instructeur**

Service budget et dette

### **Service consulté**

## **BUDGET PRIMITIF 2021 DE LA COLLECTIVITE EUROPEENNE D'ALSACE**

Résumé : Le présent rapport a pour objet de proposer à l'Assemblée de la Collectivité européenne d'Alsace (CEA) d'adopter le budget primitif (BP) pour l'exercice 2021 d'un montant total de 2 025 M€.

Ce projet de budget illustre la volonté de la CEA de poursuivre et de développer les missions des Départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin avec le même sens des responsabilités, le même niveau d'exigence et la même ambition car il s'agit de valeurs profondément alsaciennes qui fondent et guident notre action au plus près des habitants, dans leur vie quotidienne.

La CEA s'engage, dans ce cadre, à faire évoluer le champ de ses compétences, avec la volonté d'améliorer la vie des Alsaciens, en particulier dans le domaine de la santé en apportant son expérience et sa logistique pour favoriser la vaccination contre la Covid-19. La CEA, acteur médico-social incontournable, souhaite également renforcer son action auprès des personnes âgées en simplifiant la gestion administrative des EHPAD, et concentrer ainsi davantage les moyens sur l'accompagnement et le « bien vivre » de nos aînés.

En 2021, dans ce contexte de crise sanitaire inédite qui bouleverse notre économie et affecte notre vie sociale, la CEA entend créer un nouveau plan de relance ambitieux destiné à soutenir les publics particulièrement touchés par la crise, à l'instar notamment des étudiants, des acteurs culturels et des professionnels du tourisme.

Une des priorités devra être l'emploi, à travers toutes ses compétences, afin de soutenir les entrepreneurs, professionnels, acteurs locaux qui œuvrent tous les jours à la préservation de l'emploi et permettent aux publics les plus fragiles de retrouver le chemin de l'activité.

Cette solidarité dans l'action se manifestera également à l'égard de notre jeunesse, qui constitue l'avenir de notre territoire, et qui continuera de bénéficier de conditions d'éducation les plus favorables, résultant d'une volonté de moderniser les collèges et de mettre en convergence les politiques éducatives, culturelles, sportives et sociales. A travers cette politique, la CEA entend garantir l'éveil à la citoyenneté de notre jeunesse, au multilinguisme et à l'appropriation des nouvelles technologies.

La CEA, qui interviendra ainsi dans la vie quotidienne des Alsaciens, se mobilisera également pour offrir à l'utilisateur du nouveau réseau routier alsacien, des conditions de circulation sécurisées, fluides et confortables, en s'appuyant sur des installations modernisées et sur la possibilité qui lui est aujourd'hui reconnue d'instaurer un mécanisme de régulation du trafic poids lourd.

De même, la CEA sera présente au cœur de la vie des territoires en accompagnant les projets d'aménagement portés par les communes, associations et autres partenaires locaux, en tenant compte de leur diversité et en veillant à ce que chaque territoire alsacien bénéficie des mêmes chances.

Et parce que la CEA est fière de sa culture, de ses châteaux forts, de ses maisons à colombages, de ses bâtiments remarquables, des actions seront développées pour entretenir, valoriser et faire découvrir le riche patrimoine alsacien.

Enfin, la CEA entend réussir la transition énergétique du territoire et préserver le potentiel industriel de l'Alsace en accompagnant la mutation des approvisionnements énergétiques à travers le développement d'autres modes de production renouvelable et locale. Parallèlement, la rénovation thermique des logements sera encouragée à travers un nouveau programme d'intérêt général de la transition écologique, favorisant l'économie d'énergies et le déploiement de filières locales d'emplois « verts » du bâtiment.

Avec la Collectivité européenne d'Alsace, nous serons ainsi plus forts, ensemble, pour relever en permanence le défi de s'adapter à des besoins économiques, sociaux, sanitaires, environnementaux, démocratiques en constante évolution, dans l'objectif d'améliorer les conditions de vie des Alsaciens.

Ce projet de budget 2021 augmente les moyens alloués à l'ensemble des politiques médico-sociales dans un contexte de besoins et de demandes croissants, illustrant la volonté de la CEA de renforcer son action en matière de santé et d'agir au plus près des Alsaciens. Il préserve en même temps la capacité d'épargne de la Collectivité, permettant de dégager une enveloppe d'investissement exceptionnelle de plus de 308,56 M€, soit une progression de + 27,53 % par rapport aux montants cumulés 2020 des deux Départements.

Cette ambition pour l'Alsace a été rendue possible grâce à des économies de gestion, à la recherche permanente d'efficacité dans la définition des politiques publiques et à un recours maîtrisé à l'emprunt.

Aujourd'hui, la CEA est prête à mener des politiques de proximité, efficaces et innovantes, à concrétiser les projets d'aménagement stratégiques pour l'avenir de notre territoire, à faire rayonner l'Alsace.

Issue du rapprochement des deux Départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin, la Collectivité européenne d'Alsace (CeA) peut compter sur des valeurs partagées, profondément alsaciennes, d'humanisme, d'excellence, d'entrepreneuriat et d'innovation.

Sur ces fondations solides, la CeA ambitionne d'offrir un nouveau service public pour les Alsaciens fondé sur la proximité, l'efficacité, la citoyenneté et la solidarité.

Cette Collectivité, qui rassemble 1,9 million d'habitants, 40 cantons, 40 EPCI et 880 Communes, entend ancrer sa présence dans les territoires, au plus proche de la vie des citoyens, à travers ses 80 conseillers d'Alsace, ses 6000 agents, ses 147 collèges publics, ses 6 400 kilomètres de routes alsaciennes, ses 30 centres routiers d'exploitation et ses 165 lieux d'accueil sociaux.

Pour concrétiser ses actions, la CeA disposera en 2021 d'un budget de 2 025 M€.

Ce budget a été construit au terme d'une trentaine de réunions organisées durant l'été 2020, rassemblant élus et agents des deux Départements dans l'objectif de mieux se

connaître, de comparer les pratiques, de mesurer les enjeux de convergence, de créer des mutualisations et des optimisations, en un mot, d'innover.

Dans le contexte de crise que nous connaissons, la proximité, l'efficacité des dispositifs, la solidarité et le soutien à l'économie n'ont cessé de servir de repère, de fil conducteur, durant toute la construction budgétaire. Et même si les recettes économiques sont attendues en diminution et que les dépenses sociales devraient sensiblement augmenter en 2021, les élus de la CeA entendent faire face, ensemble, à ces difficultés en répondant présent aux côtés de tous les Alsaciens.

Volontariste sur les politiques publiques et sobre sur les dépenses de structure, tel est le modèle de gestion alsacien qu'il conviendra de poursuivre pour préserver le niveau d'autofinancement et ainsi soutenir l'investissement local et l'attractivité de notre territoire.

Ce modèle se traduira concrètement en 2021 par :

- une baisse des charges de structure,
- une maîtrise des dépenses de personnel,
- une préservation de l'autofinancement,
- un endettement maîtrisé,
- une augmentation exceptionnelle des investissements opérationnels.

La maîtrise de ces fondamentaux est essentielle car elle signifie que notre Collectivité pourra préserver à l'avenir une bonne santé financière. Elle sera, de cette manière, en capacité d'orienter ses actions au plus près des Alsaciens, leur garantissant un service de proximité et des politiques d'investissement à la hauteur des enjeux des territoires.

Ainsi, pour 2021, le projet de budget primitif 2021 s'élève à un volume total réel de 2 025 M€, en augmentation de + 140 M€ (+ 7,4 %) par rapport aux budgets primitifs 2020 cumulés des deux Départements.

Dans ce cadre, les crédits inscrits au titre des dépenses de fonctionnement augmentent globalement de + 69,92 M€ (+ 4,76 %) pour s'établir à 1 540 M€, sous l'effet combiné d'un accroissement des crédits affectés aux politiques d'action sociale (+ 59,35 M€), d'une progression des dépenses de personnel (+ 9,63 M€), et d'une hausse des dépenses d'entretien du réseau suite au transfert des routes nationales non concédées (+ 3,8 M€). Les crédits affectés aux dépenses du fonds de péréquation horizontale des droits de mutation sont, au contraire, en diminution de - 11,5 M€ suite aux notifications intervenues courant 2020.

Les inscriptions de recettes de la même section augmentent de + 33,77 M€ (+ 2,06 %), sous l'effet conjoint de la compensation financière liée au transfert des routes nationales (+ 17 M€), de la hausse des concours de l'Etat suite aux actions mises en place par la CeA dans les domaines de la lutte contre la pauvreté et de la protection de l'enfance (+ 5,1 M€), de la dynamique liée à la taxe d'aménagement (+ 8,26 M€), et, enfin, de l'augmentation attendue des droits de mutation (+ 8 M€). A contrario, la CVAE est attendue en baisse de - 12,5 M€ suite aux effets du confinement et du couvre-feu sur l'activité économique locale.

Dans ces conditions, l'épargne brute de la CeA s'établit à un volume de 134,17 M€, soit un niveau permettant de préserver une bonne capacité de désendettement, étant précisé que ce ratio atteindrait 6,6 années fin 2021 avec la comptabilisation d'un emprunt d'équilibre de 199 M€ qui pourrait être réajusté en DM1 2021 dans le cadre de l'affectation des résultats 2020.

Les dépenses d'investissement directement injectées dans l'économie réelle évoluent de manière exceptionnelle en 2021 de + 66,61 M€ (+ 27,53 %), résultat rendu possible grâce à ce bon niveau d'autofinancement et à l'inscription d'un emprunt d'équilibre. Les investissements opérationnels passent ainsi de 241,95 M€ à 308,56 M€, illustrant la volonté de la CeA de soutenir l'économie alsacienne durement touchée par la crise sanitaire.

Enfin, les recettes de la même section augmentent de + 106,14 M€ sous l'effet combiné d'une inscription d'emprunt fixée à ce stade à 199 M€ (+ 73,9 M€) et de la progression de + 19 M€ des participations aux projets routiers suite au transfert de la maîtrise d'ouvrage des opérations de travaux conduites précédemment par l'Etat à la CeA.

C'est donc un budget 2021 résolument marqué par l'action, par le renforcement de la proximité et le soutien apporté à l'économie que je vous propose d'adopter, avec la ferme volonté de construire ensemble, avec confiance et ambition, l'Alsace de demain.

## **I. L'ILLUSTRATION DU MODELE DE GESTION ALSACIEN**

### **1. Une baisse des charges de structure de - 2,86 %**

La CeA entend poursuivre les efforts de maîtrise des charges courantes engagés par les Départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin dans l'objectif d'atteindre le niveau d'autofinancement nécessaire à la réalisation des projets stratégiques pour le territoire.

Dans ce cadre, plus d'une trentaine de réunions budgétaires se sont tenues l'été dernier, associant élus et agents, pour examiner dans le détail toutes les lignes budgétaires, réinterroger les pratiques et favoriser les mutualisations.

Ainsi, dès 2021, la CeA baisse ses dépenses de 1,05 M€ sur les charges de structure, dont :

- - 157 K€ sur les frais de communication, à la faveur d'une mutualisation des actions et de l'évènementiel,
- - 316 K€ sur les charges liées au fonctionnement des bâtiments, en lien avec l'optimisation des coûts de maintenance courante et d'entretien des espaces verts,
- - 187 K€ sur les coûts relatifs aux assurances pour tenir compte de la mutualisation de certains risques,
- - 44 K€ sur les frais d'affranchissement à la faveur du développement du numérique et de la dématérialisation,
- - 66 K€ sur le budget dédié à la flotte de véhicules grâce à une diminution des coûts de gestion,
- - 280 K€ sur les autres services supports (affaires juridiques, informatique, contrôle de gestion...).

Ces diminutions résultent de la volonté de concentrer les moyens sur les politiques publiques, lesquelles bénéficient directement aux Alsaciens, et de réduire les dépenses relatives aux frais de structure et d'administration.

## **2. Une maîtrise des dépenses de personnel**

En 2021, le budget des ressources humaines devrait connaître une progression par rapport aux BP 2020 cumulés du Bas-Rhin et du Haut-Rhin de + 3,9 %, soit + 9,6 M€ pour atteindre 254 M€.

Cette projection financière se fonde sur une stabilité des effectifs, étant précisé que les postes dédiés à la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté ainsi qu'à la stratégie nationale de protection de l'enfance auxquelles contribue la Collectivité sont financés par l'Etat à hauteur des dépenses salariales engagées, soit 570 000 €.

L'évolution du budget des ressources humaines est pour plus de sa moitié la conséquence de la variation d'évènements impactant couramment la masse salariale tel que le GVT à hauteur de 4,7 M€ composé des dernières mesures du protocole national Parcours Professionnel, Carrières et Rémunérations (PPCR).

Comme pour tout regroupement de collectivités, la mise en place de la CeA nécessite la prise de mesures de convergence indispensables à son bon fonctionnement et visant notamment au sein de notre nouvelle administration à corriger les écarts les plus prégnants entre les personnels en matière de régime indemnitaire et de protection sociale complémentaire.

Avec un effectif important de 6000 agents, une enveloppe de 3,57 M€ a été affectée à ces mesures de convergence, complétée par le coût de l'extension de l'adhésion de la collectivité à Pôle Emploi pour l'assurance chômage (550 000 €) et la prise en compte du remboursement à l'Etat du salaire des Ouvriers des Parcs et Ateliers (OPA) de l'Etat mis à disposition de la Collectivité dans le cadre du nouveau transfert des routes pour 440 000 €.

## **3. Des recettes de fonctionnement en progression**

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 1,67 Md€, soit un montant en augmentation de + 33,77 M€ (+ 2,06 %). Cette progression globale doit être nuancée en fonction du type de recette concernée.

Ainsi, les compensations financières, en particulier celles liées au transfert des routes nationales non concédées augmentent de + 17 M€ à travers la valorisation de la Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Energétiques (TICPE). De même, les recettes liées aux actions mises en place par la CeA dans les domaines de la lutte contre la pauvreté et de la protection de l'enfance se traduiront en 2021 par une progression de + 5,1 M€ des concours de l'Etat.

En matière de fiscalité directe, les recettes accuseraient au contraire une baisse de - 15,75 M€ (- 2,77 %), soit un montant de 552,07 M€ en 2021, qui s'explique principalement par une forte diminution de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE), estimée à presque - 10 % (-12,5 M€), soit un produit attendu de 117,3 M€. Cette diminution de recettes est en l'occurrence directement liée aux impacts de la crise sanitaire sur l'activité économique alsacienne.

Par ailleurs, le montant inscrit au titre de l'Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux présente également une baisse, d'un montant de - 2,7 M€, liée à l'absence de contribution de la centrale de Fessenheim suite à sa fermeture en 2020.

A noter en outre que la CeA, ne disposant désormais plus de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB), ne pourra bénéficier en 2021 de l'évolution des bases d'imposition estimée à 6 M€ environ et que son remplacement par une quote-part de Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) s'effectuera sur la base du produit de taxe foncière perçu en 2020, soit une année blanche pour la CEA en terme de dynamique fiscale.

Enfin, le Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR), dont le montant est globalement resté le même depuis la réforme fiscale de 2011, devrait s'élever à 43,68 M€ en 2021, soit un montant identique à celui de 2020.

S'agissant de la fiscalité indirecte (déduction faite de la TICPE déjà abordée plus haut), elle s'élèverait à 508,6 M€ et progresserait en 2021 de + 19,35 M€ sous l'effet combiné d'une prévision des Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO) à la hausse (+ 8 M€), soit un montant de 233 M€ correspondant globalement au niveau encaissé sur l'exercice 2020, ainsi que d'une augmentation de la Taxe Spéciale sur les Conventions d'Assurance (TSCA), dont le montant devrait atteindre 257,3 M€ (+ 12,4 M€), évaluée en fonction des taux de progression moyens enregistrés précédemment au sein des deux Départements.

Il doit être indiqué, s'agissant des DMTO, que cette recette est particulièrement volatile compte tenu de sa sensibilité à l'évolution du marché bancaire et immobilier, davantage encore en période de crise, et qu'elle appelle, par voie de conséquence, de la prudence dans la détermination de sa prévision budgétaire.

De même, la Taxe d'Aménagement est attendue en progression de + 8,26 M€, soit un montant de 19,5 M€. A contrario, la Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité (TCFE) connaîtrait une diminution de -1 M€ en 2021, soit une estimation de 18,3 M€, en lien avec le niveau réel encaissé en 2020.

S'agissant des dotations d'Etat, elles devraient s'élever à un montant total de 238,9 M€, en recul de 1%. Dans ce cadre, la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) devrait être stable, soit un montant de 172,6 M€, de même que la Dotation Générale de Décentralisation (DGD) d'un montant de 10,4 M€ ou encore le Fonds de Compensation de la TVA qui s'établirait à 1,5 M€.

La Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP) devrait par contre connaître une diminution, de même que les allocations compensatrices du fait de leur intégration au sein des variables d'ajustement de l'Etat, soit un montant global de 53,7 M€, en baisse de - 2,95 M€.

#### **4. Une volonté de préserver une capacité d'autofinancement**

Dans un contexte d'augmentation plus sensible des dépenses de fonctionnement (+ 69,92 M€) que des recettes de la même section (+ 33,77 M€), l'épargne brute, qui correspond à la différence entre les recettes réelles et les dépenses réelles de la section de fonctionnement, atteindrait, au stade du budget primitif, un montant de 134,17 M€ en 2021.

Ce montant permet de couvrir le remboursement en capital de la dette, évalué à 99 M€ en 2021, et ainsi de générer une épargne nette de 35,17 M€, laquelle contribuera directement au financement des investissements opérationnels.

La capacité de désendettement, qui constitue le ratio financier permettant de déterminer le nombre d'années nécessaires au remboursement du capital de la dette en y consacrant exclusivement l'épargne brute, s'établirait à environ 6,6 années en prenant en considération l'encours de dette prévisionnel au 31/12/2021, témoignant ainsi de la capacité de la CeA à recourir à l'emprunt pour contribuer au financement de ses investissements.

L'enjeu en terme financier pour la Collectivité européenne d'Alsace consistera, dans l'avenir, à dégager un bon niveau d'épargne, sous l'effet d'une maîtrise des charges

courantes, et ainsi de générer l'autofinancement qui, conjugué à un recours volontaire mais maîtrisé à l'emprunt, permettra de financer les projets d'investissement nécessaires à la valorisation de notre territoire.

## **5. Une baisse de l'endettement de plus de 415 M€ en six ans**

Les opérations de renégociation et de remboursement anticipé de prêts conduites par les deux Départements haut-rhinois et bas-rhinois depuis 2015, conjuguées à un recours maîtrisé à l'emprunt, rendu possible par une gestion rigoureuse des dépenses de fonctionnement et une bonne dynamique des recettes, ont permis de réaliser non seulement des économies d'intérêts d'emprunt, mais également de baisser l'encours de la dette.

Ainsi l'encours de la dette s'est réduit de - 415 M€ entre 2014 et 2020, passant de 1 203 M€ en décembre 2014 à 740 M€ en décembre 2019, avant de s'établir à 788 M€ en décembre 2020 (- 34,5 %) sous l'effet de la crise sanitaire.

Les marges ainsi dégagées nous permettent aujourd'hui d'aborder avec confiance le financement des investissements stratégiques indispensables en 2021 pour garantir l'avenir de notre territoire.

En 2021, l'inscription d'emprunt représente un montant de 199 M€, portant l'encours de dette prévisionnel à 889,3 M€ et la capacité de désendettement à 6,6 années au 31/12/2021, à un niveau nettement en deçà du seuil d'alerte de 10 années défini dans la loi de programmation des finances publiques pour les années 2018-2022.

S'agissant des intérêts prévus en 2021, ils sont évalués à 12,6 M€, soit une baisse de - 2,3 M€ par rapport à 2020, en lien avec des taux d'intérêt historiquement bas. Le taux d'intérêt moyen pondéré des deux Départements s'élevait, au 31/12/2020, à 1,69 %, témoignant des bons choix de gestion opérés par ces collectivités en matière de dette.

Par ailleurs, la Collectivité européenne d'Alsace dispose d'une répartition performante de ses expositions à taux fixes et à taux variables, les deux Départements haut-rhinois et bas-rhinois ayant poursuivi ces dernières années une stratégie d'équilibre entre ces deux types d'emprunts.

### **Dette par type de risque au 31/12/2020**

Type	Encours	% exposition
<b>Total taux fixe</b>	<b>555 298 673,54 €</b>	<b>70,47%</b>
Variable	211 732 265,52 €	26,87%
Livret A	18 959 353,50 €	2,41%
Ecart d'inflation	1 967 730,00 €	0,25%
<b>Total taux variables</b>	<b>232 659 349,02 €</b>	<b>29,53%</b>
<b>Ensemble des risques</b>	<b>787 958 022,56 €</b>	<b>100,00%</b>

En 2021, la stratégie du recours à l'emprunt pourrait consister à privilégier davantage le recours aux emprunts à taux fixes compte tenu du caractère historiquement bas des taux proposés par les établissements bancaires, notamment sur une maturité de 15 ans (environ 0,4%), situation qui devrait perdurer en 2021.

Dans le même temps, compte tenu des possibilités de remboursement anticipé qu'offrent les emprunts à taux variables, la Collectivité pourrait s'attacher à conserver la part qui est la leur dans l'encours de dette.

Cette stratégie fine de diversification des sources de financement permettra de préserver une structure de dette saine et équilibrée, tout en bénéficiant des meilleures opportunités offertes sur les marchés bancaire et obligataire.

Concernant les dépenses financières d'investissement, l'enveloppe budgétaire 2021 est fixée à 176,5 M€. Ce montant comprend une inscription de 99 M€ afférente au remboursement en capital de la dette, une dépense de 52 M€, équilibrée par une recette de même montant, dans l'objectif de procéder à des remboursements par anticipation d'emprunts en fonction des opportunités de marché et, enfin, un montant de 25,5 M€, également équilibré en recette, correspondant à l'option revolving (ou ligne de trésorerie) affectée encore à certains de nos contrats de prêt.

## **6. Une augmentation exceptionnelle des dépenses d'investissement opérationnel**

Suite au travail d'optimisation, de mutualisation des charges et de maîtrise des dépenses de personnel, la CeA consacrera en 2021 un montant exceptionnel de 308,56 M€ en faveur des investissements opérationnels sur le territoire.

Ce volume est en progression de + 27,53 % au regard du budget primitif 2020 (241,95 M€), témoignant de la volonté de la CeA de concrétiser les engagements pris, de renforcer ses partenariats et de soutenir l'économie alsacienne durement touchée par la crise de la Covid-19.

En 2021, ce montant d'investissement de 308,56 M€ sera affecté en priorité à la Jeunesse avec l'accélération des programmes de réhabilitation et de modernisation des collèges qui se traduira par une augmentation des crédits de travaux de + 7,1 % en 2021 par rapport à 2020, soit une enveloppe budgétaire qui atteindra 50 M€ et qui permettra d'améliorer les conditions d'accueil et d'apprentissage des élèves. Parmi les opérations phares 2021, on peut citer les restructurations des collèges de Mulhouse (Kennedy, 3,7 M€), de Hoerdt (2,5 M€), de St-Amarin (3 M€), de Brumath (2 M€), de Guebwiller (1,5 M€) et de Bischheim (1,1 M€).

La politique en faveur des routes sera également renforcée avec un budget total en progression de + 37,12 M€ (+ 44,1 %), soit un montant global de 121,3 M€, contre 84,18 M€ aux BP 2020 cumulés des deux Départements, sous l'effet notamment du transfert de la gestion du réseau routier national non concédé à la CeA. Ce budget permettra un entretien rigoureux du réseau et la réalisation de projets stratégiques pour l'Alsace. Ainsi, en 2021, les crédits seront en particulier affectés au projet du TSPO (Transport en Site Propre de l'Ouest strasbourgeois, 5,3 M€), aux travaux reliant l'A35 et la RN1083 à hauteur de Sélestat (5,1 M€), à l'opération de liaison de l'A35 avec la RD 83 à Ensisheim (3 M€), à la déviation de Châtenois (9 M€), ainsi qu'aux travaux de mise à 2 X 3 voies de l'A35 à hauteur de Mulhouse (3,9 M€).

Par ailleurs, la CeA s'engage à maintenir en 2021 les engagements politiques relatifs à la contractualisation initiée par chaque Département avec les territoires à hauteur de 40,5 M€ et à concevoir, en lien avec les partenaires locaux, les conditions d'une politique de développement territorial à l'échelle de l'Alsace.

La CeA s'engagera également en faveur des EHPAD en inscrivant un montant de 11,13 M€ en 2021, contre 10,22 M€ en 2020, dans l'objectif d'améliorer les conditions d'hébergement des personnes âgées et de favoriser, parallèlement, leur maintien à domicile à travers le dispositif d'aide à l'aménagement et à l'adaptation de leur logement.

Enfin, le Département poursuivra ses efforts pour réussir l'après Fessenheim et la transition énergétique du territoire en mobilisant en 2021 une enveloppe de 11,33 M€ dédiée à l'environnement. Ces crédits permettront notamment d'accompagner la

mutation de nos approvisionnements énergétiques à travers le développement d'autres modes de production renouvelables, tels que l'hydraulique, le photovoltaïque, l'hydrogène ou encore les combustibles de récupération.

## **II. UN BUDGET D'AMBITION POUR NOTRE TERRITOIRE**

En 2021, la CeA se mobilisera encore plus aux côtés des Alsaciens en développant des actions de proximité, notamment en faveur des plus fragiles, et en investissant significativement pour renforcer l'attractivité de notre territoire dans un contexte de crise sanitaire sans précédent.

### **1. Une territorialisation des politiques accrue**

La CeA souhaite accroître son action en faveur de la territorialisation à l'échelle de l'Alsace en mettant en œuvre une nouvelle stratégie visant à décliner ses politiques et ses actions par territoire, garantissant ainsi une proximité avec les habitants, une recherche d'équité territoriale et une expertise de terrain pour co-construire des projets avec les acteurs locaux.

Cette territorialisation renforcée se traduit par un travail collaboratif à l'échelle de 7 territoires de vie du nord au sud de l'Alsace et par la création de commissions territoriales animées par 7 vice-présidents de territoires d'Alsace afin de garantir un débat démocratique au plus près des enjeux et une efficacité des politiques publiques.

Cette démarche s'appliquera également au nouveau plan de relance de la CeA qui, en articulation avec les communes et intercommunalités, tiendra compte des spécificités de chaque territoire et se déclinera de manière opérationnelle au plus près des besoins locaux, au plus près du terrain.

## Les 7 territoires de la Collectivité européenne d'Alsace



## **2. Les politiques de solidarité, une nécessité absolue : une compétence renforcée en matière de santé**

Parce que la santé constitue plus que jamais un enjeu essentiel pour nos populations, la CeA entend s'impliquer aux côtés de l'Etat et des professionnels de santé en mettant à disposition l'expertise et les compétences développées dans ce domaine par les deux Départements pour accompagner et favoriser la campagne de vaccination. Bénéficiant d'un savoir-faire reconnu en matière de protection maternelle et infantile, de prévention de la tuberculose, d'accompagnement des personnes âgées ou en situation de handicap, la CeA souhaite aujourd'hui s'investir davantage dans la définition des orientations stratégiques de santé à l'échelle de l'Alsace, notamment s'agissant de la gouvernance des EHPAD.

<b>Solidarité et Santé</b>	Dépenses de fonctionnement	Dépenses d'investissement
Aide Sociale à l'Enfance	242 088 987	128 800
Protection Maternelle et Infantile	4 239 750	9 180
Santé publique	886 424	15 000
Insertion Logement	318 075 331	248 540
Action sociale de proximité	19 438 759	150 000
Autonomie	441 257 191	13 278 695
SDIS	56 284 182	0
<b>TOTAL</b>	<b>1 082 270 624</b>	<b>13 830 215</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 096 100 839</b>	

### **La Collectivité européenne d'Alsace consacrerait plus de 1 096 M€ en faveur de ses politiques de solidarité et de santé en 2021.**

La CeA poursuit les politiques de Solidarité dans le souci permanent de s'adapter aux spécificités territoriales et d'ajuster les modes d'intervention pour amortir au mieux les conséquences économiques et sociales de la crise sanitaire.

**Concernant la politique en faveur de l'aide sociale à l'enfance**, le budget 2021 représentera un montant de 242,2 M€, en hausse de + 9 M€ par rapport au BP 2020 (233,2 M€).

La CeA entend placer la situation de l'enfant au cœur de ses politiques de solidarité en s'engageant à maintenir, à travers tous ses dispositifs d'accompagnement, l'essence même de la politique Famille, à savoir la proximité et les solidarités pour le bien-être des enfants et dans l'intérêt de leur famille.

Dans ce cadre, le budget consacré à l'hébergement en établissement sera nettement revalorisé en 2021. Il tient compte des besoins croissants en matière de placement et de la nécessité de plus en plus grande de prise en charge des adolescents dont les situations sont les plus complexes.

Ainsi, le budget progressera de + 7,1 M€ (+ 5,3 %), en lien principalement avec les dépenses relatives aux lieux de vie, l'effet année pleine des créations de places, la création, courant 2021, d'un accueil d'urgence à la Cité de l'Enfance 68 (à l'instar du Foyer de l'Enfance 67), et la création d'un groupe supplémentaire à la pouponnière du Foyer Départemental de l'Enfance portant à 35 le nombre de places.

Au titre de la convergence figure également l'harmonisation pour les assistants familiaux des conditions de rémunération, de la prime d'ancienneté et des indemnités d'entretien (+ 0,8 M€ en année pleine).

Le budget sera également impacté à la hausse par les dépenses relatives aux jeunes majeurs du fait de la Covid-19 qui n'autorisait pas les sorties des jeunes atteignant la majorité. En revanche, la baisse enregistrée en 2020 au niveau des arrivées de MNA, ralenties du fait de la Covid-19, permettra d'atténuer la hausse globale du budget de l'ASE (- 1 M€).

**Concernant la politique en faveur de l'insertion, du logement et de l'emploi**, le territoire alsacien a connu une augmentation de + 10,5% d'allocataires du RSA entre janvier et septembre 2020, conséquence directe de la crise sanitaire.

Le budget primitif 2021 traduit la volonté de la CeA de privilégier les actions de proximité et les mesures d'accompagnement personnalisées afin d'encourager le retour à l'emploi des personnes qui en sont éloignées. La CeA entend, dans cette perspective, multiplier les initiatives pour favoriser la prise de contacts employeurs-bénéficiaires, expérimenter des dispositifs d'accompagnement innovants et étendre le service public de l'insertion et de l'emploi à l'échelle alsacienne.

Dans ce cadre, pour favoriser l'insertion sociale et professionnelle, la Collectivité s'appuiera sur 5 piliers :

- le renforcement des circuits courts vers l'emploi, priorité absolue,
- l'accompagnement réactif et de qualité des allocataires du RSA,
- les contrats aidés,
- la politique du juste droit,
- le développement de missions d'intérêt général (bénévolat dans le Haut-Rhin et ateliers de l'engagement dans le Bas-Rhin).

La CeA consacrera ainsi un budget de 318,3 M€ à cette politique en 2021, dont 285,1 M€ au titre de l'allocation RSA, en progression significative de + 37,7 M€ (+ 15,2 %) par rapport au BP 2020. En fonction de l'évolution de la crise, des besoins de crédits supplémentaires pourraient potentiellement encore émerger en cours d'année.

Dans ce contexte, une enveloppe supplémentaire de 2,5 M€ est prévue au budget 2021 par la CeA au titre de l'insertion professionnelle des bénéficiaires du RSA pour renforcer l'accompagnement et le retour à l'emploi.

**Concernant la politique de l'autonomie à destination des aînés et des personnes en situation de handicap**, la priorité pour la CeA est de soutenir les aidants ainsi que les professionnels qui les accompagnent au quotidien dans l'objectif de renforcer et d'améliorer leur qualité de vie à domicile et en établissement.

Dans ce cadre, les schémas de l'autonomie actuels visent précisément à favoriser la participation citoyenne, prévenir activement la perte d'autonomie et renforcer le soutien aux proches aidants. Ils tendent également à améliorer la vie à domicile, à accompagner l'évolution des établissements et à développer des offres d'hébergement alternatif, tel que l'hébergement temporaire ou l'habitat inclusif.

Au titre de la convergence, la CeA traitera des premiers sujets d'harmonisation, au rang desquels la fin de l'obligation alimentaire des petits enfants pour les nouveaux dossiers d'aide sociale dans le Bas-Rhin, la création du Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) Alsace ou encore la mise en place de la conférence des financeurs Alsace.

En 2021, la dépense d'APA en établissement devrait progresser de + 2 M€ (+ 2,7 %) en lien avec un effort financier marqué à destination des EHPAD, au travers d'une revalorisation de + 2 % des moyens alloués par la CeA au titre de la dépendance.

Les dépenses d'aide sociale à l'hébergement des personnes en situation de handicap (+ 2,9 M€, + 1,8 %) et de PCH (+ 2,9 M€, + 4,5 %) impacteront également le budget à la hausse, en lien à la fois avec un effet prix et un effet volume.

En matière d'investissement, la CeA poursuivra la politique volontariste d'aide à l'investissement à destination des EHPAD sur une base harmonisée et revalorisée.

Par conséquent, le budget 2021 prévoit d'allouer 454,5 M€ à la politique de l'Autonomie, en hausse de + 11 M€ (+2,5 %) par rapport à 2020.

**Concernant la politique d'Action Sociale de Proximité**, la Collectivité visera, en 2021, à renforcer le développement de l'accueil et de l'accompagnement humain de proximité (notamment au travers du Service Public de l'Insertion et de l'Emploi et du partenariat avec les différents acteurs de proximité associatifs ou institutionnels) dans l'optique d'une réponse globale et adaptée au plus proche des personnes accompagnées, tout en déclinant la Stratégie Nationale de Prévention et de Lutte contre la Pauvreté (SNPLP), ainsi que la Stratégie Nationale de Prévention et de Protection de l'Enfance (SNPPE). Une attention forte en 2021 sera apportée aux conséquences de la crise de la COVID-19.

Dans le cadre de la convergence CeA, il est également prévu de mettre en place une aide financière unique et simplifiée, harmonisant ainsi les dispositifs en vigueur sur les deux territoires.

Le budget 2021 consacré à la politique d'Action Sociale de Proximité s'élèvera à 19,6 M€ (+ 4,1 M€), dont + 3,1 M€ de dépenses relatives à la SNPLP, compensées par des recettes, et + 0,5 M€ de dépenses relatives à la délégation sociale de la Ville de Strasbourg.

**La politique relative à la Protection Maternelle et Infantile** se poursuivra dans le cadre de la CeA en cohérence avec la SNPPE et les conclusions de la « commission des 1000 premiers jours ».

Enfin, toujours concernant la **santé publique**, la CeA s'attachera à développer la coopération transfrontalière sanitaire en vue de rapprocher les stratégies locales et d'établir une offre de soin efficace au plus près des populations. Elle s'attachera également à soutenir les SDIS haut-rhinois et bas-rhinois pour un montant total de 56,28 M€, en progression de 1,14%, illustrant son engagement en faveur de la lutte anti incendie, du secours aux personnes, de la protection des populations et de la préservation de la santé des habitants du territoire.

### **3. La jeunesse, l'avenir de notre territoire**

La jeunesse est l'atout fort de l'Alsace, son avenir ; la CeA en a pleinement conscience. Aussi entend-elle l'accompagner et l'aider à se construire, à grandir, à s'ouvrir au monde, et, par ses actions, à réduire les inégalités sociales.

<b>Jeunesse</b>	Dépenses de fonctionnement	Dépenses d'investissement
Agents techniques des collèges	42 800 000	0
Externalisation des prestations	2 500 000	0
Informatisation des collèges	2 191 260	1 725 000
Bilinguisme	3 259 500	64 500
Education, jeunesse	34 070 860	853 936
Collèges	3 677 000	50 000 000
<b>TOTAL</b>	<b>88 498 620</b>	<b>52 643 436</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>141 142 056</b>	

### **Plus de 141,1 millions d'euros pour l'excellence éducative à l'échelle alsacienne.**

Avec 147 collèges publics et 25 collèges privés sous contrat, près de 89 000 collégiens, 1 300 agents techniques des collèges, l'éducation est un enjeu prioritaire pour le territoire alsacien.

La CeA constitue ainsi la deuxième collectivité de France en nombre de collèges publics. Une position d'importance dans le paysage national.

Pleinement mobilisée pour accompagner les jeunes dans la réussite scolaire, la CeA devra, en 2021, amorcer la convergence de ses dispositifs. Si deux sujets ont été identifiés comme prioritaire (la dotation financière et la restauration scolaire), c'est l'ensemble de la politique éducative qui doit être repensée à l'échelle alsacienne afin d'offrir un cadre d'intervention progressivement uniforme.

Pour 2021, trois grandes orientations encadrent le budget de l'Education et de la Jeunesse :

- Préparer l'accueil des collégiens et leur offrir un cadre scolaire favorable, y compris dans des territoires urbains à forte progression démographique et aux multiples enjeux sociaux, comme à Strasbourg et Mulhouse,
- Renforcer le rôle d'assembléier éducatif de la CeA, entre l'école et le lycée, avec par exemple un continuum préparant les élèves à la transition numérique,
- Encourager l'engagement des jeunes en facilitant la socialisation et la pratique même de l'engagement des jeunes, en reconnaissant et valorisant cet engagement et en le renforçant dans les processus de décision.

Ainsi, la CeA mobilisera près de 88,5 M€ en faveur des collèges et de la jeunesse en 2021 et investira, dans ce cadre, plus de 52,6 M€ dans les travaux de réhabilitation, d'entretien et d'informatisation. A cet effet, 3,9 M€ seront consacrés au développement numérique, avec notamment le passage au très haut débit de l'ensemble des collèges alsaciens, mais aussi le développement de nouveaux usages pédagogiques, à l'instar des expérimentations conduites dans les cités éducatives. Pour accompagner au quotidien le service public de l'éducation, la CeA emploie 1 300 agents techniques des collèges pour un montant total de 42,8 M€.

Cette mobilisation en faveur des conditions de vie de nos collégiens s'accompagnera d'une mise en convergence des politiques éducatives pour un budget de plus de 2,5 M€ consacré à l'engagement citoyen de la jeunesse et à l'éducation populaire (appel à projets, programme d'accompagnement à la scolarité, soutien aux structures socioéducatives...).

Enfin, un budget de 3,3 M€ sera consacré à la politique du bilinguisme pour développer la pratique de la langue de nos voisins allemands et suisses, faciliter les échanges du quotidien, et permettre à notre jeunesse d'accéder plus facilement à un emploi.

#### **4. Un réseau routier élargi aux routes nationales et des capacités de régulation du trafic accrues**

A partir de 2021, la CeA devient l'opérateur unique de toutes les routes alsaciennes (départementales, nationales et la quasi-totalité des deux autoroutes, soit un réseau total de 6 400 km), permettant d'homogénéiser la qualité du service rendu à l'utilisateur et d'en optimiser la gestion. La CeA s'est également vu reconnaître le droit d'instaurer un mécanisme financier de régulation du trafic poids lourds pour fluidifier et sécuriser le réseau alsacien.

Réseau routier	Dépenses de fonctionnement	Dépenses d'investissement
Routes et mobilité	27 652 000	121 300 000
<b>TOTAL</b>	<b>27 652 000</b>	<b>121 300 000</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>148 952 000</b>	

**Le Département prévoit de consacrer une enveloppe de 149 M€ au BP 2021 en faveur des infrastructures, routes et mobilité, en consolidant les inscriptions budgétaires du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, ainsi que les prévisions budgétaires relatives au réseau routier national transféré.**

Les montants inscrits au titre de l'année 2021 traduisent les besoins nécessaires de la CeA pour exercer pleinement ses responsabilités, ses attributions dans un domaine où sa compétence est de droit et où les attentes des Alsaciens sont fortes.

Ils tiennent compte de la nécessité de maintenir un niveau d'entretien et de sécurité suffisant sur le réseau routier de la CeA (93 M€ pour les programmes de maintenance), de l'avancement des opérations d'aménagements routiers (53 M€ pour les programmes relatifs aux travaux neufs et aux grands équipements), ainsi que du développement des actions en faveur des mobilités (3 M€).

Dans ces domaines, le budget 2021 est marqué par :

- l'intégration des besoins relatifs au réseau routier national transféré à la CEA au 1<sup>er</sup> janvier 2021, pour ce qui concerne le budget de la maintenance et des projets d'aménagements routiers,
- le maintien du niveau élevé du budget dédié à l'entretien et à la maintenance, notamment pour les travaux de renouvellement des couches de roulement, la maintenance des ouvrages d'art et l'équipement du réseau routier,
- le financement de projets routiers d'envergure, tels que la déviation de Châtenois, la régénération des chaussées de l'A35 et de la RN 1083 à Sélestat, la liaison A35/RD 83 à hauteur d'Ensisheim, les aménagements des Transports en Site Propre Ouest (TSPO), l'aménagement des plateformes douanières du Sud Alsace sur l'A35, la mise à 2x3 voies de l'A36 à Mulhouse, l'échangeur de Burnhaupt entre la RD83 et l'A36, ainsi que l'aménagement multimodal de la RN4 et de l'A351,
- la poursuite du projet Très Haut Débit Alsace visant à déployer la fibre optique à l'horizon 2022 dans toutes les communes relevant de la zone d'initiative publique,
- le financement des travaux de la ligne de fret reliant Colmar à Volgelsheim.

## **5. La transition énergétique : réussir la mutation énergétique et sociétale du territoire**

La fermeture de la centrale de Fessenheim doit être l'occasion de s'inventer un nouvel avenir énergétique et économique, de changer de cap et d'opter résolument pour la transition énergétique. La CeA accompagnera cette mutation écologique et sociétale stratégique pour l'attractivité de notre territoire et la préservation de notre tissu industriel.

<b>Transition énergétique et environnement</b>	Dépenses de fonctionnement	Dépenses d'investissement
Transition énergétique et environnement	9 778 101	11 325 200
<b>TOTAL</b>	<b>9 778 101</b>	<b>11 325 200</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>21 103 301</b>	

### **La collectivité consacrera un montant de 21,1 M€ en faveur de l'environnement en 2021.**

La CeA constitue un acteur majeur dans le domaine de l'environnement, géré en relation étroite avec les territoires, notamment à travers les Plans de gestion de l'espace rural et périurbain (GERPLAN), les Espaces Naturels Sensibles (ENS) et la politique d'Éducation à l'Environnement. La CEA continuera d'apporter son appui en 2021 à une agriculture raisonnée respectueuse de la nature et des paysages et à soutenir les éleveurs grâce notamment à l'Abattoir de proximité de Cernay ainsi qu'au Laboratoire Alsacien d'Analyse (L2A) issu de la fusion des deux laboratoires départementaux.

La CeA demeure également un acteur incontournable dans le domaine de l'eau où elle est présente en ingénierie sur l'ensemble du cycle de l'eau, principalement dans le domaine des eaux de surface, que ce soit la préservation de la ressource, l'eau potable et l'assainissement, mais aussi la gestion des rivières, des canaux et des barrages. A cet effet, il est à noter que la baisse de l'investissement en 2021 (- 4,2 M€ au global) est liée aux travaux exceptionnels de reprise de l'étanchéité du barrage de Kruth-Wildenstein intervenus en 2020 et qui ne nécessiteront qu'un complément de crédits en 2021 (-7,0 M€). Cette baisse est partiellement compensée en 2021 par la montée en charge d'autres opérations, telles que celle relative au canal de la Bruche (+ 2,5 M€). Par ailleurs, la CEA continuera d'assurer la maîtrise d'ouvrage et la gouvernance d'un certain nombre d'ouvrages structurants du bassin versant de l'Ill, tout en en confiant la gestion opérationnelle au Syndicat Mixte des Rivières de Haute Alsace (RHA).

Enfin, parce que la transition énergétique constitue un enjeu particulièrement emblématique pour notre territoire, en particulier depuis la fermeture de la centrale de Fessenheim, la CeA est mobilisée pour promouvoir le développement d'autres modes de production renouvelable en Alsace, en encourageant notamment les projets d'installation de production d'électricité photovoltaïque, hydroélectrique ou encore en accompagnant les territoires dans des domaines d'avant-garde (hydrogène, méthanisation...).

## **6. La culture et le patrimoine : un socle robuste pour la construction de la CeA**

La CeA agit pour soutenir les acteurs culturels durement touchés par la crise et pour favoriser l'accès à la culture, vecteur d'intégration et d'ouverture à l'autre. La CeA s'engage dans ce cadre, de manière volontariste, à développer des services publics culturels de proximité, au service de la cohésion sociale des territoires, en articulant culture, tourisme, économie créative, et en valorisant le patrimoine alsacien et son réseau de châteaux forts.

Culture et Patrimoine	Dépenses de fonctionnement	Dépenses d'investissement
Culture et Patrimoine	13 015 321	5 512 096
<b>TOTAL</b>	<b>13 015 321</b>	<b>5 512 096</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>18 527 417</b>	

**Avec un budget en 2021 de 18,53 M€ consacré à la culture et au patrimoine, cette politique pourra s'appuyer sur un réseau de 300 bibliothèques, 180 établissements d'enseignements artistiques et 12 sites culturels propriétés de la CeA.**

Pleinement conscients de leur responsabilité au cœur d'une crise sanitaire d'une rare violence sociale et économique, les Départements alsaciens se sont mobilisés pour soutenir la culture, un secteur particulièrement en souffrance du fait des restrictions sanitaires. Convaincus du rôle central de cette politique dans le développement du lien social, les Départements alsaciens ont maintenu des subventions en période de confinement, ils ont mis en œuvre des fonds d'urgence, créé ou amplifié des appels à projets solidaires.

Poursuivant cette dynamique en 2021, la CeA fait de la culture un levier majeur pour ses politiques publiques, mais également un marqueur pour son identité et son rayonnement.

Sur ce principe, trois grandes orientations encadrent le budget 2021 de la culture et du patrimoine pour la CEA :

- l'ancrage de la CeA comme un acteur incontournable de la culture, avec des actions sur tous les champs de la politique : archives, création et diffusion, pratiques artistiques, culture scientifique (dont 1,27 M€ dédiés au Vaisseau), patrimoine, filière castrale (dont 1,18 M€ dédiés au Château du Haut-Koenigsbourg et 0,18 M€ dédiés au syndicat mixte du Château du Holhandsbourg), mémoire et lecture publique. Les crédits correspondants seront répartis entre les établissements culturels en régie directe (à hauteur de 4,5 M€ hors masse salariale) et les outils financiers d'accompagnement des opérateurs du territoire : appels à projets culture et solidarité, soutien à la diffusion et à la création ou encore subventions aux réseaux d'opérateurs labellisés : Centre d'Interprétation du Patrimoine, Relais culturels, Centre Ressources pour les Musiques Actuelles ou encore soutiens aux principales institutions culturelles alsaciennes (Les Dominicains, Le Mémorial d'Alsace Moselle, Archéologie alsace, Le Musée Lalique ...) (14 M€) ;
- l'inscription des actions dans une dimension transfrontalière volontariste, avec, en particulier, une saison culturelle dans les châteaux rhénans baptisée « Les Portes du Temps » placée sous la direction artistique de John Howe, célèbre illustrateur du Seigneur des anneaux pour 0,13 M€, soutenu par le programme FEDER Interreg ;
- l'incarnation de la renaissance institutionnelle de l'Alsace par des actions culturelles emblématiques comme une exposition « Mémoire d'Alsace » consacrée à la vie dans les châteaux (0,100 M€), un imagier bilingue pour les nouveau-nés en 2021 (0,082 M€), ou encore la confirmation d'un engagement fort pour la sauvegarde du patrimoine bâti avec des fonds de soutien à hauteur de 3,34 M€.

## **7. Renforcer l'attractivité de l'Alsace, au plus près des citoyens**

L'économie, l'emploi, l'habitat, le tourisme sont autant de priorités pour lesquelles les Départements et leurs partenaires travaillaient déjà main dans la main. La CeA entend

continuer à dynamiser le potentiel des territoires, à contribuer à son développement économique et son rayonnement en France comme à l'international.

En particulier, la dimension européenne de la CeA doit rayonner sur chacune de ses compétences parce que l'Alsace est un territoire transfrontalier, situé au cœur de l'Europe, et parce que son avenir se construit dans ses échanges du quotidien avec ses voisins allemands et suisses.

Enfin, la CeA veillera, à travers sa politique de territorialisation, à soutenir les projets dans les territoires dans un esprit de partenariat et de prise en compte des diversités locales.

<b>Attractivité, Tourisme, Europe</b>	Dépenses de fonctionnement	Dépenses d'investissement
Attractivité du territoire	5 466 398	3 097 156
Montagne	862 940	1 505 990
Aménagement, Ingénierie et contractualisation	5 121 914	40 658 377
Sport et vie associative	3 846 600	817 087
Habitat	4 587 330	14 531 335
Actions transfrontalières Européennes et Internationales	974 445	-
Développement touristique	5 356 150	0
<b>TOTAL</b>	<b>26 215 777</b>	<b>60 609 945</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>86 825 722</b>	

### **La CeA consacrera 86,8 M€ en 2021 en faveur de l'attractivité du territoire.**

Au regard du contexte économique et sociétal actuel, les actions territorialisées, le tourisme, l'aménagement, la vie associative et sportive ainsi que l'habitat et la politique de la montagne demeurent des enjeux majeurs de développement, qui positionnent la CeA comme un acteur de proximité incontournable.

La CeA souhaite encore renforcer cette dynamique afin de contribuer à redresser rapidement et durablement le tissu économique en soutenant des actions qui s'inscrivent dans une démarche de développement durable et innovants et qui favorisent la croissance et la cohésion des territoires.

De ce fait, la CeA réaffirmera son soutien à des partenaires œuvrant au plus près des acteurs de proximité pour les accompagner en matière de développement économique, d'aménagement ou de tourisme, à l'instar de l'ADIRA (2,2 M€), de l'ADAUHR (1,8 M€), de l'ATIP (2,1 M€), et de l'ADT (4,3 M€). De même, la CEA continuera à soutenir l'aéroport de Strasbourg dans le cadre du Contrat Triennal Strasbourg Capitale Européenne afin de maintenir la compétitivité commerciale de l'aéroport à hauteur de 2 M€. Par ailleurs, 1 M€ sera consacré au nouveau parc des expositions de Strasbourg, contribuant ainsi à l'attractivité de Strasbourg, au bénéfice de tout le territoire alsacien.

Dans cette perspective de dynamiser le territoire Alsacien, la CeA investira un montant de plus de 5,3 M€ en faveur du tourisme, secteur durement touché par la crise sanitaire, notamment en vue d'augmenter la durée moyenne des séjours en Alsace. De même, la CEA continuera à investir pour préserver et développer le massif montagneux alsacien en partenariat avec les différents syndicats mixtes à hauteur de 2,4 M€. Une étude en vue d'une nouvelle gouvernance des sites de Montagne est aussi prévue. Un montant de 1 M€ sera consacré à l'aménagement et à l'équipement des stations de montagne.

S'agissant de l'enseignement supérieur et de la recherche, la CeA poursuivra la dynamique engagée pour un montant de 1,6 M€ dans l'objectif de favoriser le soutien aux pôles d'excellence et à la vie universitaire, ainsi que le rapprochement avec l'économie locale. Des crédits à hauteur de 0,7 M€ seront notamment mobilisés pour la

construction de la bibliothèque universitaire « Learning Center » sur le campus de l'Illberg à Mulhouse.

L'année 2021 marquera aussi le moment de la définition des Solidarités territoriales à travers une politique de contractualisation souple, évolutive et répondant aux attentes de acteurs locaux. Cette politique qui regroupe l'ensemble des politiques de contractualisation et de développement territorial des Départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin mobilisera des crédits à hauteur de 40 M€.

En matière d'Habitat, la CeA entend mobiliser un budget de près de 20 M€ qui sera essentiellement dédié à un habitat plus digne, moins énergivore et au maintien à domicile des personnes âgées à travers un programme de travaux d'adaptation du logement.

Concernant le développement du sport et de la vie associative, la CeA consacrera en 2021 un montant de 4,66 M€ en soutenant la pratique sportive sur tout le territoire alsacien et en continuant d'accompagner les clubs sportifs, les comités départementaux, le mouvement sportif, ainsi que les collectivités locales pour leurs équipements sportifs, en particulier ceux mis à disposition des collègues. La CeA sera au côté du monde sportif pour amortir les effets de la crise sanitaire sur les associations alsaciennes, durement touchées dans leur fonctionnement par la pandémie.

Enfin, la CeA consacrera une enveloppe de 1 M€ au titre de la coopération transfrontalière en 2021. Notre territoire, situé au cœur de l'Europe, ne peut en effet se concevoir sans renforcer les liens avec nos voisins allemands et suisses. La CeA, chef de file dans le domaine de l'action transfrontalière, est ainsi clairement positionnée comme l'interlocuteur privilégié de nos partenaires d'outre-rhin pour les projets concernant le territoire alsacien.

Dans cette perspective, l'élaboration du Schéma alsacien de Coopération (2021-2022) permettra de construire une stratégie commune en servant la mise en œuvre de projets à fort impact pour notre bassin de vie rhénan et en recherchant une plus grande visibilité pour nos concitoyens. La CeA devra mettre à profit, dans ce cadre, les opportunités offertes par le nouveau programme INTERREG Rhin supérieur pour financer des projets emblématiques de ses nouvelles ambitions. Enfin, la CeA affirmera avec détermination la fonction de capitale européenne de Strasbourg en mettant tout son poids politique dans la balance en faveur d'un renforcement de ce rôle.

## **8. Des interventions de proximité au service des Alsaciens**

La CeA souhaite, à travers ses différentes compétences, apporter des réponses efficaces et personnalisées au plus près des besoins des habitants. Elle pourra s'appuyer, à cette fin, sur l'engagement de ses directions supports et le déploiement des ressources logistiques et humaines propres à accompagner l'action des directions opérationnelles sur le terrain.

<b>Administration Générale</b>	Dépenses de fonctionnement	Dépenses d'investissement
Informatique (hors collèges- fonction 221)	5 139 564	6 456 701
Bâtiments et logistique	17 179 762	34 784 579
Commande publique	360 000	59 000
Affaires juridiques	300 000	0
Direction Générale des Services	22 000	0
Innovation	230 000	20 000
Pilotage stratégique et de la performance	44 400	415 000
Cabinet	5 776 045	0
Service de l'Assemblée	535 000	0
Communication externe	2 090 000	110 000
Ressources Humaines (hors ATC)	211 391 286	
<b>TOTAL</b>	<b>243 068 057</b>	<b>41 845 280</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>284 913 337</b>	

### **La CeA consacrera 284,91 M€ en 2021 pour assurer un service de proximité en faveur des Alsaciens.**

Concernant les systèmes d'information, la CeA consacrera 11,6 M€ en 2021 pour maintenir le bon fonctionnement des infrastructures en place et poursuivre le travail sur la convergence des logiciels entamé en 2020. En effet, durant cette phase de transition qui s'ouvre, les deux écosystèmes numériques historiques resteront en place, le temps de travailler sur la convergence des infrastructures informatiques proprement dites qui interviendra progressivement à partir de 2022/2023.

S'agissant des bâtiments administratifs et de la logistique, la CeA mobilisera un montant d'investissement de 34,78 M€ pour mieux accueillir le public et moderniser des unités techniques dans les territoires. Parmi ces opérations, on peut citer le projet de regroupement des services sociaux à Cernay (0,85 M€), la restructuration de la Délégation Territoriale d'Action Ouest à Saverne (1 M€), la mise en conformité de la blanchisserie et de la cuisine de la pouponnière Caroline Binder à Colmar (0,88 M€), la restructuration du Foyer de l'Enfance à Strasbourg (0,6 M€), le programme de travaux en faveur du Château du Haut-Koenigsbourg (2,39 M€), la reconstruction de la Bibliothèque départementale du Bas-Rhin (0,34 M€), la mise en place de panneaux photovoltaïques sur 22 sites de la Collectivité (5,41 M€) ou encore les reconstructions des unités techniques routières de Wasselonne (2,3 M€) et de Schirmeck (2,8 M€).

Par ailleurs, concernant les actions de communication, elles représenteront un budget de 2,2 M€ qui sera employé à faire connaître aux citoyens la nouvelle Collectivité européenne d'Alsace, l'engagement de ses élus et ses lignes de forces que sont la proximité, l'efficacité et la citoyenneté. L'année 2021 sera en particulier consacrée à l'optimisation des moyens dédiés à la communication, à la mutualisation des organisations et des outils, ainsi qu'à la remise en perspective des pratiques actuelles.

S'agissant du cabinet, le budget s'élève à 5,48 M€, en baisse de - 2,71 % par rapport au BP 2020. Cette enveloppe vise notamment à financer les indemnités et cotisation des fonctions de Conseillers d'Alsace, les moyens mis à disposition des groupes d'élu, ainsi que les frais de fonctionnement courant.

Enfin, la nouvelle direction de l'innovation et de transformation publiques remplira un rôle d'appui dans l'accompagnement des projets stratégiques et transversaux, ainsi que dans le développement des politiques publiques. Elle sera également porteuse d'enjeux numériques et de la politique de sécurité des systèmes d'information.

## CONCLUSION

Depuis 2015, les décisions des Assemblées départementales du Haut-Rhin et du Bas-Rhin ont à la fois rénové les politiques publiques et redressé leur situation financière. Les Départements ont ainsi démontré leur capacité à être présents aux côtés des habitants, dans leur quotidien, en leur fournissant des services de qualité à un coût sans cesse optimisé.

Aujourd'hui, fort de fondamentaux financiers sains, la Collectivité européenne d'Alsace (CeA) entend renforcer ses politiques de proximité dans un contexte de crise sanitaire sans précédent et développer ses compétences en matière de santé publique, notamment en mobilisant ses moyens humains et matériels dans le cadre de la campagne de vaccination et en s'engageant en faveur d'une gouvernance plus simple et efficace des EHPAD.

Cette capacité à agir, à développer les partenariats et à construire ensemble des projets porteurs d'innovation et de développement donne confiance et contribue à porter de nouvelles ambitions pour l'Alsace.

Dans cette perspective, la CeA réaffirme les piliers du modèle de gestion à l'alsacienne, à savoir :

1. une optimisation des charges de structure,
2. une maîtrise des dépenses de personnel,
3. des moyens supplémentaires consacrés aux politiques publiques, notamment à travers un nouveau plan de relance,
4. une augmentation des dépenses d'investissement,
5. des politiques déclinées par territoire de vie,
6. une maîtrise de l'endettement.

Ces engagements forts se traduisent concrètement par un budget d'un montant de 2 025 M€ (budget principal), ventilé comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
Chapitre	Libellé	Projet BP 2021	Chapitre	Libellé	Projet BP 2021
011	Charges à caractère général	98 784 238	013	Atténuation des charges	8 050 279
012	Charges de personnel	276 686 469	016	Allocation personnalisée d'autonomie	60 780 717
014	Atténuation de produits	20 855 000	017	Revenu de solidarité active	123 192 269
016	Allocation personnalisée d'autonomie	151 966 532	70	Produits services, ventes diverses	11 553 816
017	Revenu de solidarité active	285 000 000	73	Impôts et taxes	468 855 793
	Actions liées au RSA	28 239 053	731	Impositions directes	673 360 000
65	Autres charges de gestion courante	662 785 006	74	Dotations, subventions et participations	276 463 060
6586	Frais de fonctionnement groupes élus	600 000	75	Autres produits de gestions courante	46 129 806
66	Charges financières	12 930 000	76	Produits financiers	331 885
67	Charges exceptionnelles	516 600	77	Produits exceptionnels	13 000
68	Dotations aux provisions	1 200 000	78	Reprises sur provisions	5 000 000
<b>TOTAL (réel)</b>		<b>1 539 562 898</b>	<b>TOTAL (réel)</b>		<b>1 673 730 624</b>
<b>AUTOFINANCEMENT</b>		<b>134 167 726</b>	<b>TOTAL</b>		<b>1 673 730 624</b>
<b>TOTAL</b>		<b>1 673 730 624</b>	<b>TOTAL</b>		<b>1 673 730 624</b>

DEPENSES D'INVESTISSEMENT			RECETTES D'INVESTISSEMENT		
Chapitre	Libellé	Projet BP 2021	Chapitre	Libellé	Projet BP 2021
16	Remboursement capital de l'emprunt	99 000 000	10	Dotations, fonds et réserves	20 000 000
	Opérations CLTR	25 513 772	16	Emprunt	199 000 000
	Refinancement de la dette	52 000 000		Opérations CLTR	25 513 772
20	Immobilisations incorporelles	13 182 851		Refinancement de la dette	52 000 000
018	RSA	248 540	13	Subventions d'investissement	44 507 571
204	Subventions d'équipement versées	88 125 046	20	Immobilisations incorporelles	
21	Immobilisations corporelles	21 954 829	204	Subventions d'équipement versées	
23	Immobilisations en cours	178 514 509	23	Immobilisations en cours	1 300 000
26	Participation et créances rattachées à des participations	607 528	26	Participation et créances rattachées à des participations	75 000
27	Autres immobilisations financières	522 500	27	Autres immobilisations financières	1 815 109
45	Opérations pour le compte de tiers	5 403 604	024	Produits des cessions d'immobilisations	5 620 000
<b>TOTAL (réel)</b>		<b>485 073 179</b>	45	Opérations pour le compte de tiers	1 074 000
<b>TOTAL</b>		<b>485 073 179</b>	<b>TOTAL (réel)</b>		<b>350 905 452</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>2 024 636 077</b>	<b>AUTOFINANCEMENT</b>		<b>134 167 726</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>2 024 636 077</b>	<b>TOTAL</b>		<b>485 073 179</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>2 024 636 077</b>	<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>2 024 636 077</b>

Au total, le budget prévisionnel global s'élève à 2 064 983 592 € pour l'exercice 2021, soit :

Budget Principal :	2 024 636 076,58 €
Régie de production d'électricité :	646 000,00 €
Vaisseau :	633 400,00 €
Cité de l'Enfance :	4 010 067,42 €
Parc d'Erstein :	4 527 263,00 €
Foyer de l'enfance :	14 733 750,00 €
Laboratoire vétérinaire d'Alsace :	2 454 230,00 €
Parc des véhicules :	13 342 805,00 €

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- D'arrêter le volume du budget primitif 2021 du budget principal de la CEA à 2 024 636 076,58 €, et de confirmer le vote par chapitre,
- D'arrêter le volume du budget primitif 2021 du budget annexe de la Régie de production d'électricité à 646 000,00 €,
- D'arrêter le volume du budget primitif 2021 du budget annexe du Vaisseau à 633 400,00 €,
- D'arrêter le volume du budget primitif 2021 du budget annexe de la Cité de l'Enfance à 4 010 067,42 €,
- D'arrêter le volume du budget primitif 2021 du budget annexe du Parc d'Erstein à 4 527 263,00 €,
- D'arrêter le volume du budget primitif 2021 du budget annexe du Foyer de l'enfance à 14 733 750,00 €
- D'arrêter le volume du budget primitif 2021 du budget annexe du Laboratoire vétérinaire d'Alsace à 2 454 230,00 €,
- D'arrêter le volume du budget primitif 2021 du budget annexe du Parc des véhicules à 13 342 805,00 €,
- D'adopter le barème des tarifs 2021 des prestations assurées par le service Parc d'Erstein, conformément à l'annexe 8 jointe au présent rapport,
- D'adopter le barème des tarifs 2021 des prestations assurées par le service Parc des Véhicules et des Bacs Rhénans, conformément à l'annexe 9 jointe au présent rapport,
- D'arrêter les tarifs d'expédition des billets pré vendus expédiés par voie postale par le Vaisseau, conformément à l'annexe 10 jointe au présent rapport,
- D'attribuer au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE) un produit complémentaire à la part de la taxe d'aménagement dédiée au CAUE fixée à 0,095 % en vertu des délibérations n° CD/2020/039 du 15 octobre 2020 (Bas-Rhin) et n° CD-2020-6-1-2 du 23 octobre 2020 (Haut-Rhin), produit complémentaire garantissant au CAUE une ressource totale de 1 440 000 € en 2021,
- D'autoriser M. le Payeur de la Collectivité européenne d'Alsace à effectuer les écritures d'ordre non budgétaires mentionnées à l'annexe 13 jointe au présent rapport,

- D'adopter la grille tarifaire mentionnée à l'annexe 14 jointe au présent rapport pour la location de salles de l'espace dit « Tiers lieu » au rez-de-chaussée de l'Hôtel du Département de Strasbourg.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'F' followed by a long horizontal stroke that curves upwards at the end.

Frédéric BIERRY